

# COVID-19 : Le SMTI 82 s'adapte à la pandémie.

SMTI 82. Entretien avec Le président du SMTI 82 Francis CAUSSE

En cette période de crise sanitaire, particulièrement préoccupante, le SMTI 82 accompagne les entreprises et leurs salariés dans leurs vies journalières. Le président Francis CAUSSE revient sur les principales modifications impactant le service depuis le début de cette crise.

En préambule, je rappelle que dans le contexte d'évolution du COVID-19, le SMTI 82 et son conseil d'administration assurent ses adhérents de l'entière mobilisation de ses professionnels de santé pour les accompagner dans leurs démarches, mais aussi les aider dans les bonnes pratiques des gestes barrières.

## Quelles mesures de sécurité ont été prises au sein du service ?

Comme vous pouvez vous en douter elles sont, en effet, nombreuses. Les plus importantes sont sûrement la fermeture au public du siège Avenue Gambetta avec l'arrêt du suivi individuel des salariés en présentiel, la fermeture des annexes de CASTELSARRASIN & CAUSSADE, mais aussi l'arrêt des activités en milieu de travail, l'arrêt des déplacements à l'extérieur, l'arrêt de l'activité camion, l'ensemble de ces décisions en application jusqu'au 11 mai 2020.

## Pourtant, le service continue son activité, comment ?

En effet, le service continue de fonctionner. Depuis le début de la crise, deux soucis symétriques nous guident : d'une part un haut degré de sécurité pour nos collaborateurs et d'autre part le maximum d'aides et de prestations adaptées pour nos adhérents. Ce constat établi, l'équipe de direction, les médecins, les équipes pluridisciplinaires, le CSE, ont travaillé très rapidement pour trouver des méthodes « sécurisées », adaptées aux visites médicales et aux visites d'information et de prévention qui se font dorénavant par voie téléphonique ou par Visio-téléconsultation. Il est bon de signaler que pour des cas exceptionnels, et à la seule appréciation du médecin du travail, une consultation physique au siège peut s'avérer indispensable, sous des conditions prédéfinies par l'ensemble des équipes. Au-delà de ces mesures techniques, il est aussi indispensable de communiquer avec les adhérents, de répondre à leurs demandes. C'est la raison pour laquelle l'administratif, la logistique sont à l'unisson avec les professionnels de santé pour que tout fonctionne avec réactivité et en toute sécurité. Après concertation avec les membres du CSE et les



Francis Causse, Président du SMTI 82

différents métiers, décision a été prise de mettre tout le personnel en télétravail et le dispositif fonctionne parfaitement.

## Cette période est moralement très difficile pour les entreprises, mais aussi pour les salariés ; avez-vous une équipe de soutien psychologique ?

Effectivement, nous poursuivons l'activité du module de consultations de souffrance au travail, complété par des entretiens téléphoniques de soutien aux employeurs et aux salariés, dans le respect des règles de fonctionnement et de méthodologie appliquée au sein du service. La psychologue clinicienne du travail de notre service organise son activité, sous l'autorité des médecins du travail, animateurs et coordinateurs de l'équipe pluridisciplinaire avec, à sa disposition, les ressources habituelles et inchangées, mais là aussi en mode télétravail, à l'instar du reste de tous les autres métiers du service.

## Enfin, comment envisagez-vous la sortie de crise le 11 mai ?

Depuis l'arrêt de la date de sortie du 11 mai par le président de la République nous y réfléchissons collectivement. Nous sommes déjà rentrés en phase de concertation et de préparation avec toutes nos équipes sur la reprise d'activité au siège et dans les deux annexes de CASTELSARRASIN & CAUSSADE.

Notre projet de reprise de l'activité sur nos sites, amène de facto la diminution du Télétravail, mais intègre aussi des éléments factuels comme les contraintes sanitaires. Ainsi, le Télétravail est maintenu à divers degrés durant tout le mois de mai (voir au-delà) et jusqu'à nouvel ordre pour les collaborateurs les plus exposés et sensibles au COVID19, mais aussi pour ceux ayant des difficultés de garde d'enfants. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des missions avec la fermeture du service au public durant tout le mois de mai. De même, l'activité de notre camion reste suspendue sauf exception sanitaire ou demande particulière de notre autorité de tutelle. Les règles et les modalités du suivi individuel des salariés restent inchangées. D'autre part, les annexes de CASTELSARRASIN & CAUSSADE seront réutilisables par le service afin de diminuer le nombre de personnel au siège rue Gambetta. Les déplacements liés aux activités en milieu de travail seront également autorisés, après analyse par les professionnels de santé du SMTI 82 du caractère utile et nécessaire de l'intervention, cela en parfaite coordination avec l'adhérent bénéficiaire de l'intervention.

Voilà en quelques mots les différentes mesures de reprises au 11 mai (mais pas les seules) que nous pouvons envisager pour cette sortie, mais toujours sous réserves, j'insiste ; en effet, de nouvelles instructions ou modalités demandées par l'état et particulièrement en matière de test de dépistage, qui pourraient éventuellement impacter notre plan de sortie de crise ;

## Un mot pour terminer ?

Le monde de l'entreprise, de la santé au travail, vit actuellement une situation inédite. Chacun doit s'adapter, innover, se réinventer pour faire face et garder le cap.

Dans ce contexte, le SMTI 82 reste plus que jamais aux cotes de ses adhérents et des salariés à surveiller. N'oubliez pas, prenez soin de vous... nous, nous prendrons soin de tous !

SMTI 82  
80, Avenue Gambetta  
82000 Montauban

## CORONAVIRUS, nos médecins restent à votre disposition !

Pour toute démarche auprès de votre Service de Santé au Travail, vous pouvez joindre vos interlocuteurs par téléphone ou par email :

**05 63 21 44 00 - [info@smti82.fr](mailto:info@smti82.fr)**

Informations et recommandations sur [www.smti82.fr](http://www.smti82.fr)

**Prenez soin de vous et de votre entourage en restant chez vous, autant que possible !**